

Territoires du Nord-Ouest

Je vois que le président du Conseil privé (M. Sharp) a mentionné les bills que le député des Territoires du Nord-Ouest a déposés devant la Chambre durant la 29^e législature et durant la présente également. Le bill du député est le bill C-299 et il réclame deux sièges pour les Territoires du Nord-Ouest. Le député des Territoires du Nord-Ouest voudrait féliciter le gouvernement de s'être finalement rendu compte de la sagesse de cette proposition et nous sommes heureux que le présent bill, le bill C-51, franchisse les dernières étapes aujourd'hui.

Je pense que mon collègue accepterait l'idée du gouvernement—en fait, je sais qu'il l'accepte, soit qu'une commission indépendante soit chargée de délimiter les deux circonscriptions, car il y a certains problèmes qui se posent. Dans son projet de loi, mon collègue propose que les deux circonscriptions portent les noms de Mackenzie et Franklin. Cependant il m'a dit y avoir réfléchi davantage depuis et que les noms qui conviendraient peut-être le mieux seraient Arctique-Ouest et Arctique-Est. Quoi qu'il en soit, il reviendra à la commission indépendante, nommée aux termes du bill, après consultation avec les gens du Nord, de trancher la question, et nous nous réjouissons de cette perspective. Nous croyons que c'est un excellent moyen d'intégrer les habitants des Territoires du Nord-Ouest dont le nombre s'accroît sans cesse, comme le ministre l'a souligné ce matin, dans le grand courant des réalités canadiennes et nous sommes heureux qu'à l'ouverture de la trente-et-unième législature, la Chambre des communes comptera deux députés de cette région en plus du député du Yukon.

Je me serais arrêté ici et j'aurais repris mon fauteuil monsieur l'Orateur, n'eût été le commentaire que le député de Peace River a ajouté à la fin de ses propos. J'ai trop de respect pour les gens du Nord pour leur refiler des députés désignés par le gouvernement pour siéger dans une Chambre qui n'est pas élue par le peuple canadien. C'est pourquoi nous acceptons à l'unanimité que le bill soit renvoyé au comité plénier et qu'il franchisse la troisième lecture aujourd'hui, mais qu'on ne nous demande pas d'aborder aujourd'hui le bill C-3. Nous voulons que le Nord soit représenté là où les choses se passent, soit ici, à la Chambre des communes.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brefs commentaires en cette occasion mémorable. Les événements d'aujourd'hui sont le résultat de dizaines d'années d'efforts en vue d'accroître la représentation des Territoires du Nord-Ouest. Je crois que ces événements n'aurait pas eu lieu si le député actuel des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) n'avait pas été élu. Il est le premier député autochtone de ce grand et vaste territoire. Je suis convaincu depuis longtemps, à la fois à titre d'ancien ministre du Nord canadien et aussi parce que je m'intéressais au développement du Nord avant d'occuper ce poste, que c'était surtout la population autochtone qui sentait le besoin d'être mieux représentée.

En fait, je participe au débat aujourd'hui pour mentionner brièvement certains faits historiques qui ont surgi lors de nos efforts pour arriver à une démocratie plus représentative dans le nord. Le ministère des Affaires du nord et des Ressources nationales a été établi il y a 22 ans seule-

ment, son premier ministre ayant été l'honorable Jean Lesage. C'est en 1959 seulement que les Indiens ont acquis le droit de suffrage, événement historique très récent. Ce n'est qu'en 1962 qu'on a accordé dans notre pays aux Esquimaux le droit de vote, autre événement historique assez récent.

J'estime qu'on devrait rendre hommage à un ancien premier ministre du pays, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui n'est pas ici aujourd'hui. Plus que tout autre, il a constamment voulu une représentation plus considérable et plus responsable du nord. C'est pendant son administration qu'on a accordé aux deux groupes d'autochtones le droit de vote pour qu'ils soient représentés au Parlement du Canada. Le député du Yukon (M. Nielsen) a pendant longtemps parrainé un bill prévoyant l'élection de deux députés pour les Territoires du Nord-Ouest ainsi que pour le Yukon, et il convient donc de mentionner son nom en passant ce matin.

En ce qui concerne plus précisément le bill à l'étude, il va enfin accomplir ce que nous avons tenté d'accomplir en 1963. Les députés de ces temps lointains qui sont encore ici se rappelleront qu'un bill présenté à ce moment-là proposait de diviser les Territoires du Nord-ouest en deux territoires, non pas en deux districts électoraux mais en deux territoires. On voulait ainsi accorder une représentation adéquate à l'est de l'Arctique qui est composé surtout d'autochtones. On s'est à plusieurs reprises plaint qu'il était impossible d'accorder aux autochtones une représentation adéquate à la Chambre des communes parce que, tout d'abord, ils n'ont pas eu le droit de vote avant 1962 et, deuxièmement, parce qu'ils seraient écrasés par la puissance électorale concentrée ailleurs dans le pays.

● (1240)

Je l'ai déjà dit au début de mes observations, ce problème a probablement été résolu par le fait que les Territoires du Nord-Ouest sont maintenant représentés à la Chambre des communes par un autochtone. Cela provient du fait que les Territoires se sont développés assez rapidement par suite de l'essor de l'éducation et de l'économie. Il est remarquable que cette expansion ait été aussi rapide: il y a seulement deux décennies que le Parlement et le gouvernement du Canada ont commencé à s'intéresser tout particulièrement à l'exploitation des 3.5 millions de milles carrés qui constituent les Territoires du Nord-Ouest.

Avant de terminer, j'aimerais ajouter qu'on possède maintenant beaucoup de renseignements par suite des consultations qui ont eu lieu en vue de la division des Territoires prévue dans la mesure présentée à la Chambre en 1963. Ces consultations se sont étendues sur une longue période avant la défaite du gouvernement conservateur Diefenbaker. Les renseignements qu'on avait alors accumulés peuvent être très utiles maintenant que le gouvernement songe à établir deux districts électoraux dans les Territoires du Nord-Ouest. A cette époque, les consultations étaient chose courante. Quand le gouvernement a changé, le nouveau gouvernement a décidé d'établir une commission, la Commission Carruthers, qui s'est promenade un peu partout dans le Nord du Canada et a formulé des recommandations à la suite desquelles on a abandonné l'idée de diviser les Territoires.